

Entretiens avec les autorités de Hong Kong

(du 10 au 13 février 1976)

Donnant suite à une invitation conjointe des services d'assistance technique de la CNUCED, de la CESAP¹⁾ et du Secrétariat du Commonwealth, le soussigné s'est rendu, durant la semaine du 9 au 13 février, à Hong Kong pour prendre part, à titre de consultant, à un séminaire sur les négociations multilatérales du GATT organisé à l'intention des responsables en matière de politique commerciale des Etats membres de la CESAP.

Il a saisi l'occasion de ce séjour pour établir, en tant que successeur de l'Ambassadeur Probst, un contact personnel avec les principaux responsables des relations extérieures de Hong Kong. Le résultat de ces entretiens est résumé ci-après.

A. Entretiens avec les autorités de Hong Kong

Ces entretiens se sont déroulés dans le cadre suivant :

- visite chez M. Allan DONALD, Political Adviser to the Governor
- visite chez M. Derek JONES, Secretary for Economic Services au Colonial Secretariat
- visite au Trade Investigation Branch du Commerce and Industry Department (M. P.K.C. WONG, Assistant Director, et M. D.Y.P. YIP)
- conférence au Department of Commerce and Industry avec M. D. JORDAN, Directeur, et ses collaborateurs
- séance avec les importateurs horlogers (voir annexe I).

1) Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

M. H. Suter, Consul général de Suisse, a participé à tous ces entretiens. Qu'il soit ici remercié pour sa collaboration efficace, fondée sur une connaissance approfondie des problèmes, ainsi que pour son hospitalité.

B. Résumé des entretiens

Quatre points principaux ont été abordés avec M. Derek Jones, puis avec M. Jordan et ses collaborateurs, à savoir :

- la contrefaçon horlogère
- le système généralisé de préférences
- l'évolution des exportations textiles vers la Suisse
- l'envoi par les autorités de Hong Kong d'une mission chargée d'explorer les possibilités de transfert d'activités industrielles de Suisse vers Hong Kong.

a) La contrefaçon horlogère

La discussion sur ce sujet avait été précédée d'une visite dans les bureaux des services chargés de la lutte contre la contrefaçon. Cette visite nous a permis, à M. Suter et à moi-même, de nous rendre compte de visu de certaines des prises effectuées par la police (montres terminées, moulages servant à la falsification, cadrans, faux certificats de garantie, etc.)¹⁾. M. Charles Dubois, représentant de la Fédération horlogère, assistait à cette visite. Les autorités de Hong Kong se sont félicitées de l'aide précieuse qu'il leur apportait (parfois dans des conditions comportant un risque physique). M. Dubois s'est, de son côté, déclaré satisfait de la manière dont les autorités de Hong Kong donnaient suite aux engagements pris en matière de lutte contre la contrefaçon. Il a cependant relevé que le manque de personnel

1) Voir photo en annexe (faisant partie d'une collection comprenant 20 exemplaires environ)

limitait, dans une certaine mesure, leurs possibilités d'action. J'ai été pour ma part frappé par la "qualité" des contrefaçons. Celles-ci sont rarement des contrefaçons à cent pour cent : par exemple, mouvement suisse dans une fausse boîte, certificat de garantie d'origine mais accompagnant une contrefaçon, etc. M. Jordan a pris acte des remerciements qui lui ont été adressés du côté suisse pour la manière dont la lutte contre la contrefaçon était conduite. Il s'est empressé d'ajouter que les engagements pris avaient été respectés du côté de Hong Kong alors que, du côté suisse, l'on n'avait toujours pas réagi aux demandes concernant l'inclusion, dans notre schéma de préférences, des chaussures, des parapluies, des textiles, etc., en provenance de Hong Kong. Nous avons répliqué en relevant que la lutte contre la contrefaçon était également dans l'intérêt bien compris de Hong Kong. Tout développement de l'activité des faussaires dans le domaine horloger ou dans d'autres domaines nuirait à la longue à la réputation de Hong Kong comme place commerciale offrant des produits de haute qualité et garantis d'origine.

b) Le système généralisé de préférences

A propos des préférences généralisées, j'ai fait valoir les considérations suivantes :

Les demandes que les pays en développement ont présentées dans le contexte des négociations multilatérales du GATT (Groupe des produits tropicaux) ont suscité un réexamen interne du schéma suisse de préférences. Ce réexamen s'est déroulé dans des conditions difficiles étant donné le climat économique général qui prévaut actuellement en Suisse, comme dans les autres pays industrialisés. Aussi n'avons-nous pas jugé opportun d'évoquer les demandes de Hong Kong dans ce contexte. En ce faisant, nous aurions couru le risque de nous voir confrontés à des requêtes visant plutôt à restreindre le statut très libéral dont bénéficie actuellement Hong Kong en matière de préférences. En

revanche, nous avons examiné de manière préliminaire le problème général d'une prolongation de la durée d'application de notre schéma de préférences. La question s'est posée à cet égard de savoir si, en cas de prolongation, les modalités actuelles du schéma devraient être maintenues ou si, au contraire, il ne conviendrait pas d'introduire certains critères objectifs qui conduiraient à retirer le bénéfice des préférences à ceux des exportateurs qui, pour un produit donné, s'avéreraient être devenus compétitifs.

Bien que nous n'ayons encore aucune idée préconçue à propos des critères à retenir - nous n'excluons pas de consulter le moment venu certains de nos partenaires -, nous présumons que cette évolution serait de nature à intéresser les autorités de Hong Kong, à deux titres : d'une part, étant donné la performance de certains de leurs exportateurs et, d'autre part, étant donné que de tels critères pourraient, le cas échéant, nous permettre de nous montrer encore plus libéraux à l'égard de certaines exportations en provenance de Hong Kong.

Les représentants de Hong Kong ont pris note de ces remarques et ne sont plus revenus sur leurs requêtes. En revanche, ils ont marqué leur intérêt à être, le cas échéant, renseignés sur l'évolution de nos réflexions à propos des critères conduisant à l'exclusion des exportateurs qui se seraient avérés compétitifs !

c) L'évolution des exportations textiles vers la Suisse

Nous avons fait valoir, dans ce contexte, que les dernières données relatives aux licences de production accordées en vue d'exportations vers la Suisse (positions 6004.50, 6005.50, 6101.50, 6102.52, 6103.22/50) montraient des rythmes d'accroissement très importants. A moins que les exportations dont il s'agit n'aient qu'un caractère saisonnier, cette évolution est préoccupante, bien que les milieux de l'industrie textile suisse, qui reçoivent ces données, n'aient pas réagi jusqu'ici.

Cet avertissement donné, nous avons évoqué l'éventualité selon laquelle certaines exportations vers la Suisse ne feraient que d'y transiter pour contourner le régime de limitation à l'exportation convenu entre la Communauté et Hong Kong. Nos interlocuteurs n'ont nullement cherché à contester cette éventualité. Ils ont surtout insisté sur le fait que c'était aux pays de la Communauté et non à la Suisse de contrôler si de tels détournements avaient effectivement lieu. Ils ont cependant admis l'intérêt qu'il y aurait pour les relations réciproques entre Hong Kong et la Suisse à vérifier si une part des importations suisses en provenance de Hong Kong est effectivement réexportée, ce qui pourrait tranquilliser les milieux du secteur textile suisse.

d) Envoi, par les autorités de Hong Kong, d'une mission chargée d'explorer les possibilités de transfert d'activités industrielles de Suisse vers Hong Kong

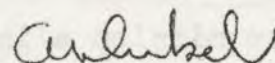
Cette mission s'inscrit dans le cadre d'une offensive générale en vue de créer des postes de travail nouveaux à Hong Kong. Tout en déclarant notre volonté de faciliter, dans toute la mesure de nos moyens, l'organisation matérielle de cette mission, nous avons prié nos interlocuteurs de ne se faire aucune illusion quant aux chances de succès de leur mission. Nous doutons en effet que des entreprises suisses soient actuellement en mesure d'envisager des transferts d'activités à l'étranger. Nos interlocuteurs ont reconnu que le climat économique général n'était guère favorable à une concrétisation immédiate de leurs objectifs et ont insisté sur le fait que leur mission devait être considérée dans une perspective à moyen terme. Nous avons prié nos interlocuteurs d'informer les représentations britanniques en Suisse de leur visite. Ce vœu sera satisfait, ce qui ne signifie pas pour autant que la mission ne se considère pas totalement indépendante.

*

*

*

Au cours des entretiens, dont l'essentiel est résumé ci-dessus, et des contacts qui m'ont été ménagés avec d'autres personnalités de Hong Kong¹⁾, j'ai été frappé par le souci d'indépendance par rapport à Londres et le dynamisme de mes interlocuteurs. Malgré les quelques remarques relatives aux exceptions dont Hong Kong fait l'objet dans notre schéma de préférences, j'ai acquis le sentiment que la Suisse est considérée comme l'un des meilleurs partenaires de Hong Kong sur le plan du commerce international. Cela ne signifie pas pour autant que son Administration ne se défendrait pas avec la dernière vigueur si nous devons être amenés à prendre des mesures restrictives vis-à-vis des exportations de Hong Kong. Il convient toutefois de relever que les autorités de Hong Kong s'inclineront devant toutes mesures qui seraient conformes aux clauses de sauvegarde du GATT ou de l'Arrangement concernant le commerce international des textiles pour ces produits.



A. Dunkel

1) le Gouverneur de Hong Kong, M. T.K. Ann, Président du Hong Kong Trade and Development Council, M. Dunnings, Directeur exécutif du Hong Kong Trade and Development Council, ainsi que d'autres personnalités de la communauté commerciale et financière de Hong Kong.

Annexe IParticipants à la séance sur les problèmes horlogers

- M. J.E. DOBRENKY Managing Director of Shriro (China)
Ltd. et Président de l'Association des
importateurs horlogers à Hong Kong
- IWC - Breitling - Wyler - etc. -
- M. Lipton CHUANG Managing Director of Lap Heng Co.
et membre du comité de l'Association des
importateurs horlogers à Hong Kong
- Zénith - Technos - Waltham - etc. -
- M. Harry WEINREBE Managing Director of Weinrebe &
Pennel Ltd.
- Patek Philippe -
- M. A. HAUSAMMANN Managing Director of Swiss Import
Export Trading Co. Ltd.
- Jaeger-LeCoultre - Vacheron -
Constantin - Nepro -
- M. M. SIMON Import Department Manager of Desco (HK)
Ltd. et Secrétaire de l'Association des
importateurs horlogers à Hong Kong
- Certina - Audemars Piguet - Heuer -
Tiara - etc. -

SEIZURE MADE BY
TRADE INVESTIGATION BRANCH
COMMERCE & INDUSTRY DEPARTMENT

STATEMENT OF CONFISCATED GOODS

Case No. : 18/257/251

Seized from : Mr. TAN Fong-lee, proprietor of Union Watch Factory

at : 4-1/2 Block 2, East Tang Road, Singapore
Building, 4th Flr., Yee-lan

on : 14th Sep, 1975.

Remarks : Case dismissed but goods confiscated.



THE OFFICIAL SEAL
OF THE COMMERCE & INDUSTRY DEPARTMENT